

SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Société coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917, créée le 14 mai 1976,
Société financière agréée par le Comité des Etablissements de Crédit, couverte par le mécanisme de garantie des cautions (art. 52-15 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984)



Paris, le 19 décembre 2011

Madame, Monsieur, Cher Sociétaire,

Dans une période où le contexte économique s'assombrit de nouveau fortement, avec de surcroît une réelle incertitude quant à l'ampleur du trou d'air qui va toucher l'ensemble des secteurs, la profession n'échappera pas à de nouvelles et importantes turbulences en 2012.

En attendant les effets de la réforme engagée sur le plan de la gouvernance économique en zone euro, la crise de la dette souveraine de certains pays européens ne peut que déboucher sur la persistance d'une croissance molle sans exclure l'apparition de brèves périodes de récession.

Dans ce contexte, il convient de souligner que les adhérents de la SOCAMETT ont enregistré en 2011, et pour la seconde année consécutive, une croissance de leurs activités de plus de 20 %, confirmant ainsi que la grande réactivité des PME leur confère un avantage concurrentiel jamais démenti.

Nous nous réjouissons également de constater qu'en respectant quelques règles de saine gestion préconisées par la SOCAMETT, vous contribuez ainsi à réduire considérablement le risque de défaillance pris en charge par votre mutuelle.

Avec un taux de défaillance trois fois inférieur à celui des autres garants, la SOCAMETT confirme son leadership en qualité de société de conseils au service des PME de l'intérim.

Au vu des excellents résultats estimés à ce jour, la SOCAMETT devrait être en mesure de vous verser, après l'arrêté des comptes de l'exercice en cours, un intérêt sur vos parts sociales, conformément à l'une des orientations stratégiques adoptées par le Conseil d'Administration, à l'occasion d'un séminaire organisé à Marseille au mois d'octobre.

Lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le jeudi 26 avril 2012 au Pavillon Dauphine, nous vous informerons de l'ensemble des décisions prises afin de récompenser votre attachement et votre fidélité à notre organisme mutualiste de garantie, ainsi que pour en assurer un nouveau développement.

Vos confrères qui animent avec une grande ferveur la SOCAMETT ainsi que ses collaborateurs qui sont en permanence à votre écoute, se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, et vous adresser pour 2012 nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour vous-même, vos proches et l'ensemble de vos salariés permanents et intérimaires.

Jean-Pierre CORDIER
Le Président